

AFFAIRE N° 13. - Aménagement de deux foyers sociaux culturels au CHAUDRON et aux CAMELIAS. - Approbation de l'opération - Autorisation de solliciter une subvention des Services de la Jeunesse et Sports.

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans les quartiers du Chaudron et des Camélias, il est envisagé de réaliser deux foyers sociaux culturels dans des bâtiments dont le gros oeuvre a déjà été construit par la S. I. D. R.

Afin de rendre ces locaux fonctionnels, il serait nécessaires d'y aménager pour le Chaudron une salle polyvalente, des toilettes comprenant deux W. C. et une douche, et, pour les Camélias, une salle de garderie d'enfants, une salle polyvalente et des toilettes.

Le coût de ces aménagements serait de l'ordre de 2 600 000 Frs CFA pour le local des Camélias et de 4 355 000 Frs CFA pour celui du Chaudron.

La réalisation de ces foyers présentant un intérêt plus que certain pour la Municipalité en raison du manque de locaux affectés à cet usage dans les divers quartiers de la Ville, je vous demanderai :

- de m'autoriser à solliciter des Services de la Jeunesse et des Sports une subvention pour permettre la réalisation de ces travaux ;
- d'approuver les dossiers techniques et de m'autoriser à passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE. - Il s'agit, en fait, d'aménager des m2 sociaux. Tout promoteur est tenu de fournir aux collectivités locales ou associations de toutes sortes des m2 sociaux. Ces m2 ont été fournis à l'A.E.R.P. qui a contacté la Mairie pour lui demander d'aménager ces espaces qui ne sont que des surfaces non fermées. Pour aménager ces m2 sociaux, nous avons fait une étude et le montant des travaux s'élève à 2 600 000 Frs pour les Camélias et 4 355 000 Frs pour le Chaudron. Le fonctionnement fera l'objet d'une question qui sera à débattre plus tard avec l'A.R.E.P. Pour l'instant, il s'agit simplement d'aménager les locaux.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

§

§

§